



***DISTRICT DE L'ARIÈGE***  
***DE FOOTBALL***



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 28 Novembre 2023 (Visioconférence)

Procès-Verbal n°5 (Sous réserve d'approbation du Comité Directeur)

---

*Saison 2023/2024*

---

**Président** : TOURECHE Karim

**Présents** : ACHAARAOUI Mohamed  
GIRARDIN Jean-Philippe  
GONZALEZ Manuel  
BOULBENE Charles  
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel  
PUJOL Jean-Claude

**Excusés** : RAYMOND Michel  
FONTAINE Jérémy  
LAFFITTE Florian  
LAUR Charlène  
LAFFITTE Bernard  
MELET Thierry

La séance est ouverte à 19 h 30.

**Ordres du jour** :

- Audition de l'arbitre xxxxxx
- Informations diverses

➤ Audition de M. xxxxxx

La C.D.A. souhaitait entendre M. xxxxxxxxx à la suite de son carton rouge (faute de main annihilant une occasion de but manifeste) qu'il a enlevé à un joueur après la rencontre GFAL / ENTENTE LOUGE 1-6 en catégorie U18 vendredi 17 novembre 2023 - 20H30.

M. xxxxx a reconnu les faits après avoir indiqué qu'il s'est fait influencer par le score et à la demande du coach adverse qui a eu de la compassion pour l'équipe locale car le match s'est déroulé dans un excellent état d'esprit.

M. TOURECHE et la CDA lui indique les conséquences en lui faisant référence à l'article 66 du règlement intérieur sur les règles de déontologie inhérentes à la fonction d'arbitre et des règlements généraux.

Après le départ de M.xxxxx, un tour de table est effectué avec vote.

Après audition, la C.D.A. décide de prendre à l'encontre de M. xxxxx la sanction suivante :

- **Suspension de toute fonction officielle et de non désignation pour une durée de 40 jours à compter du 01/12 0h assortie d'un sursis de 3 mois** conformément aux dispositions de l'article 66 du Règlement Intérieur de la CDA.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Ariège de Football dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

➤ Informations diverses

Bernard LAFFITTE souhaite prendre du recul suite à son état de santé et a présenté sa démission au sein de la CDA et de la Commission des Terrains à compter du 27/11/2023

La CDA et le comité directeur prend acte de cette décision, lui souhaite un bon rétablissement et le remercie pour l'ensemble de son engagement.

La séance est levée à 20 h 45.

Le président de la C.D.A.

Le secrétaire de séance

Karim TOURECHE

Jean Michel PEREIRA